

COMMUNE DE PORT-VENDRES

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2023**

---oo00oo---

L'an deux mille vingt-trois et le treize décembre à neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Grégory MARTY, Maire.

**Date de la
convocation :**

Le 07 décembre 2023

**Nombre de Conseillers
Municipaux en
exercice :**

27

**Nombre de Conseillers
Municipaux présents
ou représentés :**

27

Étaient présents :

MARTY Grégory, NETTI Vincent, VILVET Dominique, SERRE Monique, ASTIE Jean, GUILLOUET GELYS Monica, RASTOLL Bruno, CHACON Angèle, RICO Providence, BLIN Yves, MARTELL Brigitte, RASTOLL Marie-Thérèse, MARIA Eric, CRIADO Caroline, ALABAU DAIDER Jacqueline, BELTRA José, DESSEILLES Geneviève, AMITRANO Nathalie, PAGET-BLANC Eric

Procurations :

Mme HECQUET	à	Mme VILVET
M. BELLET	à	M. MARTY
Mme ALBAREDE	à	M. NETTI
M. CATALAN	à	Mme. RASTOLL
Mme RUIZ.	à	M. BLIN
M. FERNANDEZ	à	Mme SERRE
M. MUCCHIELLI	à	M. ASTIE
M. BLAY	à	M. RASTOLL

TRAME UNIQUE

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame Marie-Thérèse RASTOLL est nommée Secrétaire de séance.

REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées-Orientales Commune de PORT- VENDRES Séance du Conseil Municipal 13 décembre 2023 Trame Unique	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 7.1	DELIBERATION MUNICIPALE N°105-2023
OBJET : OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT 2024 PAR ANTICIPATION		

Monsieur le Maire,

INFORME les membres de l'Assemblée Délibérante que conformément à l'article L.1612-1 modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - article 37 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du Budget 2024, et en dehors des restes à réaliser, dans la limite maximum du quart des crédits ouverts au Budget de l'année précédente.

PROPOSE d'autoriser l'ouverture par anticipation des crédits d'investissement au titre de l'année 2024, telle que présentée ci-dessous :

OUVERTURE DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT ANNEE 2024

Compte	Objet	Montant
202	Frais de réalisation documents urbanisme	600,00
	Sous-Total 202	600,00
2031	Frais d'études	5 000,00
	Sous-Total 2031	5 000,00
2051	Concessions, droits similaires	5 467,75
	Sous-Total 2051	5 467,75
2111	Terrains nus	1 192,00
	Sous-Total 2111	1 192,00
2138	Autres constructions	9 562,50
	Sous-Total 2138	9 562,50
21534	Réseaux d'électrification	8 353,25
	Sous-Total 21534	8 353,25
2158	Autres installations matériels	30 000,00
	Sous-Total 2158	30 000,00
2182	Matériel de transport	1 000,00
	Sous-Total 2182	1 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	20 355,25
	Sous-Total 2183	20 355,25
2184	Mobilier	460,00
	Sous-Total 2184	460,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 394,75
	Sous-Total 2188	2 394,75
901-21316	Equipements du cimetière	15 000,00
	Sous-Total 903-21316	15 000,00
903-21311	Travaux hôtel de ville	5 000,00
	Sous-Total 903-21311	5 000,00
903-21312	Travaux bâtiments scolaires	10 000,00
	Sous-Total 903-21312	10 000,00
903-21318	Travaux autres bâtiments publics	35 000,00
	Sous-Total 903-21318	35 000,00
903-2138	Autres constructions	5 887,00
	Sous-Total 903-2138	5 887,00
905-2315	Travaux de voirie	418 631,25
	Sous-Total 905-2315	418 631,25
906-21534	Travaux d'éclairage public	35 000,00
	Sous-Total 906-21534	35 000,00
	TOTAL	608 903,75

VU l'avis favorable de la Commission de Finances du 12 décembre 2023.

Accusé de réception en préfecture
066-216601484-20231213-DCM105-2023-DE
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

DECIDE,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2024, dans la limite maximum du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice 2023 tels que présentés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au Registre.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Grégory MARTY



La Secrétaire de séance
Marie-Thérèse RASTOLL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Rastoll', written over a horizontal line.

Acte rendu exécutoire après

Télétransmission en Préfecture le : 19 décembre 2023

et publication ou notification du : 20 décembre 2023

Affichée du :20 décembre 2023 au :20 février 2024

Publication sur le site internet de la ville le :20 décembre 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

Accusé de réception en préfecture
066-216601484-20231213-DCM105-2023-DE
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023